

COMMUNE de SCIENRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 06 AVRIL 2017

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire,

Présents : BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, DEAGE Patricia, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, MARECHAL Edwige, MARECHAL Jérôme, MENONI Andrea, PINGET Philippe, PISANI Eric, REMY Alain

Absents : M

Absents excusés : NAVILLE Catherine, DESALMAND Joël, BARRAU Jean-François (a donné procuration à DEAGE Patricia)

Monsieur Michel BRANTUS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : « Subvention Groupement Anti-Grêle », « Aide alimentaire à une famille », « Autorisation signature demande de subvention au District Hte-Savoie ». Les rajouts sont acceptés à l'unanimité.

1. Approbation du Compte administratif 2016 budget Commune :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme DEAGE Patricia, vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		868 767,74		529 832,87
Opérations de l'exercice	995 770,17	1 442 987,77	277 928,64	311 448,37
TOTAUX	995 770,17	2 311 755,51	277 928,64	841 281,24
Résultats de clôture		1 315 985,34		563 352,60
Restes à réaliser			124 598,54	
TOTAUX CUMULES		1 315 985,34	124 598,54	563 352,60
RESULTATS DEFINITIFS		1 315 985,34		438 754,06

Conseillers présents12

Conseillers représentés 1

Ayant voté pour 13

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 1 (le Maire en exercice)

2. Approbation du Compte de gestion 2016 budget Commune dressé par le receveur :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats 2016 sur budget primitif Commune 2017 :

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformes à ceux du compte de gestion, Considérant qu'au 31/12/2016 le budget du C.C.A.S. a été clôturé et qu'il présentait un excédent de 1 953,36 € qui doit être reporté en recette de fonctionnement du budget Commune 2017,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'affecter au budget communal 2017 le résultat 2016 de la façon suivante :

⇒ Excédent de fonctionnement reporté au R002 1 317 938,70 €

⇒ Excédent d'investissement reporté au R001 563 352,60 €

4. Vote des taux d'imposition pour 2017 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, DECIDE à l'unanimité d'adopter les taux fiscaux suivants pour l'année 2017 :

- 9,63 % pour la Taxe d'Habitation
- 11,43 % pour la Taxe du Foncier bâti
- 62,36 % pour la Taxe du Foncier non bâti

5. Vote du budget primitif de l'exercice 2017 :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget primitif pour l'exercice 2017. Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à 11 voix pour et une abstention, approuve le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 2 647 675,20 € et en section d'investissement à 2 195 178,36 €.

6. Acquisition de terrains Impasse du Crêt de la Vigne :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir les parcelles suivantes : C 700, C 701, C 702p, C 703p (partiellement), C 706, C 707, C 708, C 814p (partiellement), C 1172p (partiellement), C 1273p, C 1274p, C 1281, C 1282p, C 1283p (partiellement)

Il propose d'acquérir ces terrains au prix de 2,30 € le m² (prix déterminé par la délibération n°52/2007 du 05/07/2007).

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'acquérir les parcelles désignées ci-dessus afin de régulariser l'emprise de l'Impasse du Crêt de la Vigne,

DECIDE d'acquérir ces parcelles au prix de 2,30 € le m², de passer les actes d'acquisitions en la forme administrative et que les frais et accessoires seront à la charge de la Commune

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

7. Nomination délégué au SIVU du Foron :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la démission d'un conseiller municipal qui était délégué au SIVU du Foron, il faut désigner quelqu'un pour le remplacer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DESIGNE Madame Isabelle BRON en tant que délégué titulaire au SIVU du Foron et Monsieur Eric PISANI suppléant.

8. Commissions communales :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la démission d'un conseiller municipal, il convient de nommer son remplaçant dans des commissions communales
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de l'intéressé, DECIDE de nommer Monsieur Eric PISANI membre des commissions suivantes : Bâtiments communaux-Travaux, Communication, Scolaire-petite enfance et Appel d'Offres.

9. Création poste adjoint animation :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, du fait du congé maternité d'un agent au service enfance jeunesse, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation afin de maintenir le service rendu aux usagers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de créer un poste d'adjoint d'animation.

10. Location salles pour réunion publique :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des campagnes pour élections, des demandes de location de salle (polyvalente ou des associations) peuvent être présentées à la mairie. Il convient de déterminer si cela se fait gratuitement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, 10 voix pour, 3 voix contre, décide de prêter les salles pour les réunions publiques dans le cadre des campagnes pour les élections.

11. Subvention pour le Groupement anti-grêle :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, comme chaque année, le Groupement anti-grêle demande une subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, DECIDE d'octroyer 700 € de subvention au titre de l'année 2016 au Groupement anti-grêle.

12. Demande de subvention au District de foot :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la sécurisation du terrain de foot vis-à-vis de la Route de Porte d'en Bas, une protection va être installée. La commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du fonds d'aide au football amateur.

Des devis ont été demandés et le Conseil Municipal a retenu le devis de CREA Clôture d'un montant de 6 910,00 € HT que la commune va autofinancer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide de demander une subvention au titre du fonds d'aide au football amateur et autorise M le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

13. Aide alimentaire à une famille :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une famille de la commune, se trouvant dans une situation financière particulièrement difficile, a demandé si elle pouvait obtenir une aide.

Le CCAS étant dissout depuis le 31/12/2016, c'est le Comité de consultation pour les

aides sociales qui a étudié le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide de donner à cette famille 50 € par semaine pendant 4 semaines sous la forme de bons d'achat à Carrefour Market d'Amancy.

14. Décisions-devis :

- Pare-ballons terrain de foot : le conseil municipal retient le devis de CREA Clôture (Pour 7 abstention 3 contre 2) d'un montant de 6 910,00 € HT soit 8 292,00 € TTC.
- Entretien espaces verts (février à juin) : FALCONNET Paysage 5232,00 € HT soit 6 278,00 € TTC
- Entretien espaces verts (juillet à décembre) : FALCONNET Paysage 5232,00 € HT soit 6 278,00 € TTC
- Entretien ZAE : FALCONNET Paysage 2 360,00 € HT soit 2 832,00 € TTC
- Mise en place de bordures sur chemin piétonnier RD19 : SMTP 6 650,00 € HT soit 7 980,00 € TTC avec en plus 2 grilles avaloir pour 800 € HT. Ce devis est refusé à l'unanimité
- Etude de sol pour le projet de nouvelle mairie : le Conseil retient le devis de GEO ARVE pour un montant de 1 250,00 € HT soit 1 500,00 € TTC.

15. Questions diverses :

- **Remerciements aux élus venus au nettoyage de printemps ainsi que ceux présents à l'assemblée générale de la Communauté de Communes Arve et Salève qui a eu lieu dans la salle.**
- **Travaux de renforcement du réseau d'eau potable Route du Champ de la Croix et Route de Bossy**